

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTLAUR
DU 11 MAI 2017**

Etaient présents : MM. ANDRIEU Antonin, SAINT-GEORGES Hervé, FRABOULET Claudine, BACHET Jean-François, BRUET Laurence, CATHARY Nicole, FAULKNER Soisik, MADIEC Stéphane, SUNE Patrice.

Etaient absents représentés : FERRIE Jean ayant donné pouvoir à SAINT-GEORGES Hervé.

Etaient absents excusés : BORIES Chantal, LEVEQUE Frédéric, ROSSETTI Sylvain, BARADAT Eric.

Secrétaire de séance : C. FRABOULET.

L'an deux mil dix-sept, le onze du mois de mai à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antonin ANDRIEU.

Convocation du 4 mai 2017

Ordre du jour :

- 1- Compléments éventuels à l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2017
- 3- Arrêtés de circulation et de stationnement relatifs aux travaux d'accessibilité
- 4- Demande d'autorisation d'accès sur la voie publique communale
- 5- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

1- COMPLEMENTS EVENTUELS A L'ORDRE DU JOUR

Néant.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2017

Le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 28 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

3- SECURISATION DE L'ACCESSIBILITE MAIRIE - ECOLE

Le Maire rappelle aux élus que l'accessibilité de la Mairie déborde légèrement sur le domaine public départemental RD 114. Par conséquent, la Mairie a dû conventionner avec le Conseil Départemental pour obtenir l'autorisation de réaliser les travaux sous 3 conditions :

- la sécurisation du site avec la pose de barrières et potelets réfléchissants ;
- la limitation de la traversée du village à 30Km/h ;
- l'interdiction permanente de stationner devant le bâtiment Mairie – Ecole.

Il convient donc :

- de délimiter cette zone 30 et de mettre en place les équipements de signalisation (2 panneaux zone 30). Après discussion, les élus ont décidé de limiter la traversée principale du village du foyer municipal au carrefour de la Route de Camplong ;

- de prendre les arrêtés correspondants, à savoir :

- un arrêté permanent de création de zone 30

- un nouvel arrêté permanent règlementant le stationnement dans la commune

- avec le marquage de bande jaune devant le bâtiment Mairie – Ecole.

Le Maire informe les élus qu'une place de stationnement handicapé sera réservée sous les platanes en face la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à prendre un arrêté permanent de circulation pour limiter la traversée d'agglomération à 30 Km/h et de mettre en place la signalisation correspondante ainsi qu'un arrêté permanent règlementant le stationnement.

4- DEMANDE D'AUTORISATION D'ACCES SUR LA VOIRIE COMMUNALE

M. le Maire présente la demande d'autorisation de voirie de M. Frédéric ANDRIEU pour l'accès sur la voirie communale « Chemin de la Pavone » (chemin du Plo) de la parcelle cadastrée E491. Il est demandé une largeur d'accès de 7m à l'Est de la parcelle conformément à l'extrait du plan cadastral joint qui mentionne l'emplacement exact.

S'agissant d'une décision en lien avec le Maire, ce dernier ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

M. SAINT-GEORGES, Maire Adjoint, soumet cette décision au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au scrutin public et à l'unanimité :

AUTORISE M. Frédéric ANDRIEU à réaliser un accès sur la voirie communale « Chemin de la Pavone » (chemin du Plo) à l'Est de la parcelle cadastrée E491,

PRECISE que les travaux seront exécutés sous le contrôle des services techniques de la commune et de l' élu en charge des travaux en raison du busage du fossé prévu.

5- QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe les élus de la demande d'autorisation de M. LISAK pour l'installation de ruches (maximum 5) pour un usage personnel sur la parcelle communale C479 sise chemin de Capendu, à la sortie du hameau de Réqui. Il signale que l'apiculteur en activité a été consulté et que ce dernier ne s'oppose pas à cette demande.

Les élus accordent un avis favorable.

- Le Maire rappelle aux élus la forte utilisation des foyers par les associations et les administrés.

Il précise que le grand foyer depuis sa rénovation, il y a cinq ans, n'a pas subi de nettoyage intensif, juste de l'entretien courant. Par conséquent, vu l'état général des sanitaires et de la cuisine,

M. FERRIE a sollicité plusieurs entreprises de nettoyage, une seule s'est déplacée pour constater l'ampleur de la prestation et proposé un devis qui s'élève à 650€ HT, soit 780€ TTC pour le nettoyage intensif des deux foyers.

Les élus acceptent le devis de la société PUNKY de Lézignan-Corbières.

- M. BACHET souhaiterait qu'il soit étudié la possibilité de la mise en place de rideaux occultant au grand foyer. Le Maire précise qu'en raison de la hauteur des vitres et de leur ouverture mécanique, il faudrait se rapprocher de l'architecte.

- Le Maire informe les élus de la demande d'autorisation de M. VAQUIER concernant le déplacement d'un chemin existant qui part de la place de la Fontvieille au Sol afin de rassembler les parcelles de sa propriété, conformément au plan présenté.

Le Maire demande à l'assemblée qu'un groupe d'élus se déplace sur les lieux afin d'envisager la faisabilité de ce projet et rappelle que dans le cadre de ces demandes, les frais inhérents sont toujours pris en charge par le demandeur.

Mmes CATHARY, BORIES et MM. BACHET, SAINT-GEORGES, MADIEC et ANDRIEU se rendront

sur place.

Les élus émettent un accord de principe sous réserve de l'avis du groupe d'élus en charge de vérifier la faisabilité du projet et de l'acceptation par les proches riverains.

- Le Maire informe les élus que les travaux d'adduction d'eau potable chemin de Montplaisir reprennent et que la circulation et le stationnement seront interdits durant la semaine 20, c'est-à-dire du lundi 15 au vendredi 19 mai. Il conviendra donc d'emprunter la traverse de Pradelles à Montlaur pour accéder sur la partie haute dudit chemin ou le chemin agricole du pont de Sabatier. Les riverains concernés ont été appelés et ont reçu un courrier.

- Le Maire informe les élus que la Préfecture peut apporter une éventuelle aide financière concernant certains dommages liés aux intempéries de février 2017 sur le domaine public. Nous sommes donc en train de réaliser un dossier détaillé pour envoyer au plus vite au service instructeur.

- M. MADIEC informe les élus que la statue offerte à la commune de Montlaur par M. Philippe AÏNI, artiste sculpteur contemporain, est quasiment finie.

Les agents techniques sont en train de réaliser le socle pour supporter l'œuvre de 5 mètres de hauteur qui sera inaugurée devant la pharmacie le 16 juin 2017 à 18h00.

- Mme FAULKNER informe les élus que M. Guy JEAN, domicilié à Rieux en Val, est désormais le seul correspondant des journaux locaux (Indépendant et Midi Libre) pour le territoire du Val de Dagne : guy.jean5@orange.fr / 06 70 41 63 34.

- Mme CATHARY, membre de la commission culture, rappelle que tous les 2^{ème} mercredi du mois, les responsables de la bibliothèque et elle-même proposent une animation autour d'un conte en lien avec l'exposition en place qui s'adresse aux enfants du Val de Dagne.

Le Maire profite de la présence exceptionnelle des écoliers pour les informer du démarrage des travaux pour la réalisation d'un terrain multisports qui devrait être opérationnel courant juin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h00.

Le Maire
Antonin ANDRIEU



La secrétaire de séance
C. FRABOULET

